COMMUNE DE NEAU
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

nombre de conseillers en exercice : 15
présents : 12
votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NEAU, étant réuni à la salle du conseil, 8 Place de l'Église 53150 NEAU, en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LABROSSE Pierre, Maire.

Etaient présents : MM : AUBERT, BILLET, CHAUVET, JOUBERT, LABROSSE, L'HUILLIER, PRIOUX, RICHARD, SEVIN A., SEVIN C., TINNIERE, THOMAS.

Absente excusée : Mme LAPIERRE
Absents non excusés : MM. MEZERETTE, GUESNE
Mme LAPIERRE donne pouvoir à M. LABROSSE.
M. SEVIN A. arrive à 20h30.

Un scrutin a eu lieu, M. L'HUILLIER Michèle a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations. Mme LAPIERRE a assisté à la séance en audioconférence.

date de convocation : 17 septembre 2026
date d'affichage : 17 septembre 2026

INTRODUCTION

Le Maire ouvre la séance à 20h05, rappelle l'ordre du jour et indique que le point relatif au passage à niveau n°145 n'est plus d'actualité à la suite d'une solution trouvée avec Territoires Énergie Mayenne et le Département de la Mayenne.

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du 23 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité des votants, sous réserve de correction noms et coordonnées des responsables de gestion de la salle des fêtes, de préciser que l'annulation sur le portail famille concerne la cantine et la garderie et de rectifier l'orthographe du lotissement du Perron.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil approuve à l'unanimité l'ordre du jour, après retrait du point relatif au passage à niveau n° 145.

1 - BUDGET COMMUNAL - FONCTIONNEMENT AU 30 AOÛT 2026

Le conseil prend connaissance de l'exécution du budget de fonctionnement : 52 % des dépenses ont été réalisées et 58 % des recettes recouvrées au 30 août. Le calendrier de versement des dotations explique une partie des recettes restant à

Mise en ligne le : 26/10/2026 16:01 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Pierre Labrosse, Maire
https://www.intramuros.org/neau/documents_administratifs/84318

percevoir. Les élus demandent un suivi mensuel afin de préserver l'épargne et la capacité de financement des investissements de 2027.

Plusieurs postes appellent une vérification : les dépenses au compte « autres personnes de droit privé » atteignent 9 455 € pour 5 000 € prévus ; les honoraires et rémunérations d'intermédiaires atteignent 7 501 €, soit un dépassement annoncé de 4 901 €. Les imputations doivent être contrôlées. Des fuites d'eau représentant environ 200 m³ ont été constatées ; le poste eau, doté de 3 000 €, fait l'objet d'un suivi. La remise en état des alarmes de l'école, de la salle des fêtes et de la mairie est estimée entre 6 000 et 7 000 €, avec priorité aux deux premiers bâtiments. Le maire rappelle la nécessité de limiter les engagements tardifs avant la clôture administrative de décembre.

2 - BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE D'INVESTISSEMENT

Le maire présente la décision modificative élaborée avec la DGFIP après l'abandon du projet d'épicerie API et de l'aménagement de la rue du Vionnay. Elle réoriente les crédits vers la démolition du hangar de la gare (95 131,20 € TTC), l'horloge et la cloche de l'église (6 248,40 €), le support du panneau lumineux (4 000 € provisionnés) et le panneau lui-même (12 000 €), les VMC de l'école et de la petite salle des fêtes (environ 4 000 €), les lanternes de la rue du Vionnay (7 362,88 €), le matériel informatique de la mairie et de l'école (4 000 €) ainsi que les études préalables à la passivation énergétique de l'école et de la mairie (4 000 €). Le financement annoncé du hangar associe l'État et Lhoist, à parts égales sur la base hors taxes ; la commune récupérera le FCTVA.

La modification diminue les dépenses et les recettes d'investissement de 126 963,85 € chacune et porte la section équilibrée à 488 349,71 €. Une enveloppe de 48 779,30 € figure à l'opération « projets divers » en vue de 2027. Interrogé sur l'aide de la communauté de communes initialement prévue pour la rue du Vionnay, le maire indique avoir demandé sa réaffectation aux travaux de passivation de l'école ; la réponse est attendue.

Le conseil approuve la décision modificative n° 1 à l'unanimité.

3 - FINANCES - FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Le maire expose l'intérêt d'autoriser les virements de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans le cadre de la nomenclature M57, afin de faciliter notamment le règlement des factures en attente. Les dépenses de personnel et les virements entre sections sont exclus.

Le conseil autorise à l'unanimité ces mouvements dans la limite de 7,25 % des dépenses réelles de chacune des sections.

4 - FISCALITÉ - TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le maire présente la possibilité d'instaurer une taxe destinée à encourager la remise sur le marché des logements vacants. Les élus s'interrogent sur sa pertinence au regard du faible nombre de logements susceptibles d'être concernés et de l'état de certains biens.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas instituer cette taxe dans l'immédiat et se reserve le droit d'en rediscuter.

Mise en ligne le : 26/10/2026 16:01 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Pierre Labrosse, Maire
https://www.intramuros.org/neau/documents_administratifs/84318

5 - PASSAGE À NIVEAU N° 145

À la suite des échanges avec Territoires Énergie Mayenne et le Département, la commune n'aurait plus à assurer la maîtrise d'ouvrage envisagée ; une partie de l'effacement des réseaux serait prise en charge dans le cadre du projet. Les délibérations initialement préparées sur la participation communale deviennent sans objet. Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

6 - CESSION ENVISAGÉE D'UNE PARCELLE À CELLNEX

Le maire présente la nouvelle offre de Cellnex, reçue la veille, pour une parcelle d'environ 41 m² supportant une antenne-relais. Après une offre initiale de 30 000 € et une contre-proposition communale de 60 000 €, l'acquéreur propose 40 000 €, soit environ dix à onze années du loyer actuel. La juriste de l'AMF recommande la prudence quant à l'intérêt de vendre et au prix. La qualification domaniale du terrain reste à préciser.

Les élus examinent les servitudes d'accès et de passage envisagées, leur durée, les conditions de déplacement, le bornage contradictoire, les conditions suspensives, la substitution éventuelle d'acquéreur et la confidentialité. Les frais de géomètre et de notaire seraient à la charge de l'acquéreur. Les échanges font apparaître un besoin de vérifications juridiques qui pourraient être complémentaires à celles déjà effectuées, notamment sur la domanialité.

Après en avoir débattu, la deliberation est votée avec 12 voix POUR, 1 ABSENTENTION et 0 voix CONTRE.

7 - ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

Le maire présente une convention avec la Régie des eaux pour le contrôle annuel de neuf poteaux incendie relevant de la commune. Le contrôle de la pression, du débit et des branchements est facturé 45 € HT par poteau, soit 405 € HT au total.

Le conseil approuve à l'unanimité la convention et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

8 - PUBLICITÉ ÉLECTRONIQUE DES ACTES

Le maire propose de publier les actes municipaux par voie électronique sur le site communal et au moyen de l'option dédiée d'IntraMuros. Une version papier restera accessible en mairie sur demande et les formalités imposant un autre affichage continueront d'être assurées. Les associations seront informées de cette évolution.

Le conseil approuve à l'unanimité le principe de cette publicité électronique dans le respect des règles applicables.

9 - ADHÉSION À INTRAMUROS

Faisant suite au point précédent, le conseil est informé de l'adhésion à IntraMuros, outil de diffusion des informations communales, d'alertes et d'enquêtes auprès des administrés. Une formation est prévue et des accès pourront être ouverts aux contributeurs, notamment aux associations et à l'école.

10 - SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mise en ligne le : 26/10/2026 16:01 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Pierre Labrosse, Maire
https://www.intramuros.org/neau/documents_administratifs/84318

Un nouveau cambriolage a été signalé au terrain de sport le 19 septembre. Les élus envisagent de renforcer la protection du local, notamment par une double porte grillagée ou une alarme. L'efficacité d'un portail roulant aux ateliers municipaux, pour lequel un devis de près de 10 000 € a été reçu, reste discutée. Aucune décision d'investissement n'est consignée à ce stade.

11 - ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUX

Un point est présenté sur la répartition des missions de cantine, de garderie, d'assistance à l'école et d'entretien entre les agents, ainsi que sur les remplacements en cours. L'effectif global demeure de 2,76 équivalents temps plein. Les élus soulignent la bonne intégration des nouveaux agents. Le conseil prend acte de ces informations.

12 - DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le document unique d'évaluation des risques (DUER) est en cours de finalisation et doit être soumis pour avis au comité social territorial par l'intermédiaire du centre de gestion. Les élus rappellent l'importance de la mise à jour régulière du document. Des équipements de protection et de ménage ergonomiques ont été acquis ou commandés ; une formation à leur utilisation est évoquée. Une subvention potentielle de 3 000 à 4 000 € est mentionnée. Il s'agit d'un point d'information.

13 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde (PCS) approche de sa finalisation. La commission doit encore créer le registre facultatif des personnes vulnérables et la diffusion aux habitants du courrier et du dépliant préparés. La coordination avec le dispositif intercommunal, celui de la LHOIST et celui de l'école sera assurée. Le conseil prend acte de cet avancement.

14 - QUESTIONS DIVERSES ET CALENDRIER

Une réunion de la commission Travaux est proposée le 13 octobre 2026 à 20 heures, suivie d'une réunion conjointe Travaux et Finances le 12 novembre à 20 heures pour préparer le budget. Une rencontre des présidents d'associations est annoncée pour le 25 septembre. Le maire rend également compte des premiers échanges intercommunaux sur le projet de mandat des Coévrons, auxquels cinq élus ont participé ; d'autres réunions sont prévues en octobre.

Pour faciliter le travail des agents, l'achat de vingt draps de 60 × 120 cm pour le dortoir de la garderie, au prix de 99 €, est approuvé. Le calendrier des commissions est validé.

CLÔTURE DE SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire cloture la séance à 22h20

Fait à Neau, le 24 septembre 2026.



La secrétaire de séance, Michèle L'Huillier

Le maire, Pierre Labrosse

Mise en ligne le : 26/10/2026 16:01 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Pierre Labrosse, Maire
https://www.intramuros.org/neau/documents_administratifs/84318